



Législature	: 2016 – 2021
Année	: 2019
Séance	: 2

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU LUNDI 24 JUIN 2019

TABLE DES MATIERES

1.	APPEL	4
2.	ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 1^{ER} AVRIL 2019	4
3.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	5
4.	COURRIER.....	5
5.	COMMUNICATIONS DU BUREAU	6
5.1	Votations	6
5.2	Repas de fin d'année législative	6
5.3	Aide au bon déroulement des commissions <i>ad hoc</i>	7
5.4	Démissions et Assermentations.....	7
6.	COMMUNICATIONS DES DELEGUES AUX ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES	7
6.1	ASEL	7
6.2	ASIJ.....	8
6.3	ORPC.....	10
7.	PREAVIS 04/2019 : RAPPORT DE GESTION 2018	12
8.	PREAVIS 03/2019 : COMPTES 2018	15
9.	PREAVIS 05/2019 : DEMANDE DE CREDIT POUR LA REFECTION DE LA TRAVERSEE ROUTIERE DE LA LOCALITE DE MOLLIE-MARGOT ET LE REMPLACEMENT DE SERVICES INDUSTRIELS	17
10.	ELECTIONS STATUTAIRES	19
10.1	Election à la Présidence du Conseil.....	19
10.2	Election à la première Vice-présidence du Conseil	20
10.3	Election à la seconde Vice-présidence du Conseil.....	20
10.4	Election des Scrutateurs.....	20
10.5	Election des Scrutateurs suppléants.....	20
10.6	Election des Membres de la Commission de gestion.....	20
10.7	Election des Membres suppléants de la Commission de gestion	21
10.8	Election à la Présidence de la Commission de gestion	21
11.	COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE	21
11.1	Informations données par Mme Chantal Weidmann Yenny	21
11.1.1	Remerciements.....	21
11.1.2	Taxe sur les déchets.....	22
11.1.3	Procédure des antennes 5G	22
11.2	Informations données par M. Gilbert Regamey.....	22
11.2.1	Remerciements.....	22
11.2.2	Routes	22

11.3	Informations données par M. Daniel Métraux	23
11.3.1	Bâtiment et conciergerie	23
11.3.2	ORPC	23
11.3.3	Rame - 17 août 2019 à Cully	23
11.3.4	Marché villageois	23
11.3.5	100 ^{ème} des Jeunesses campagnardes 2019 à Savigny	23
11.4	Informations données par M. Jean-Claude Rochat	24
11.4.1	Remerciements.....	24
11.4.2	Travaux - conduite de refoulement En Brit	24
11.4.3	Fuite.....	24
11.4.4	Information Police	24
11.4.5	Sensibilisation canalisation des eaux usées.....	24
11.5	Informations données par M. Louis Pipoz	24
11.5.1	Remerciements.....	24
11.5.2	Collège de Carrouge.....	24
12.	DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES	25
12.1	Pétition Mivelaz	25
12.2	Chantal Weidmann Yenny députée	25
12.3	Sentier d'En Brit.....	25
12.4	WC publics	25
12.5	ASIJ.....	26
12.6	Jeux olympiques de la Jeunesse d'hiver 2020.....	26
12.7	Mot de la Présidente.....	26
12.8	Informations techniques.....	27
12.9	Prochaines séances	27

Salutations

La Présidente ouvre la séance du Conseil communal en saluant cordialement, pour cette dernière séance de l'année législative, Mme la Syndique, MM. les Municipaux, Mmes et MM. les Conseillères et les Conseillers, Mme la Secrétaire du Conseil communal, Mme la Secrétaire municipale, M. le Boursier, M. l'Huissier suppléant, ainsi que M. le représentant de la presse.

1. APPEL

Présidence : Mme Josée Martin

Sont excusés :
M. Philippe Berthoud
M. Célien Cornut
Mme Sandra Feal
Mme Ruth Guggiari
Mme Anne-Marie Guignard
M. Frédéric Konrad
M. Gérard Lavanchy
M. Nicolas Reymond
M. Daniel Rossier est annoncé en retard, voire excusé.
M. Jean-Pierre Werly

Absence non excusée Mme Berthe Vaney

Sont présents : 49 conseillères et conseillers

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 1^{ER} AVRIL 2019

La Présidente ouvre la discussion sur le procès-verbal du 1^{er} avril 2019.

La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt la discussion et soumet le procès-verbal au vote. Il est accepté à l'unanimité.

La secrétaire est remerciée pour la rédaction du procès-verbal.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Dans sa séance du 15 mai 2019, le Bureau a fixé l'ordre du jour suivant qui a été remis avec la convocation à la présente séance.

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 1^{er} avril 2019
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Courrier
5. Communications du Bureau
6. Communications des délégués des conseils intercommunaux
7. Préavis 04/2019 : Rapport de gestion 2018
8. Préavis 03/2019 : Rapport des comptes 2018
9. Préavis 05/2019 : Demande de crédit pour la réfection de la traversée routière de la localité de Mollie-Margot et le remplacement de services industriels
10. Elections statutaires
 - a. Election à la Présidence du Conseil
 - b. Election à la première Vice-présidence du Conseil
 - c. Election à la seconde Vice-présidence du Conseil
 - d. Election des scrutateurs
 - e. Election des scrutateurs suppléants
 - f. Election des membres de la Commission de gestion
 - g. Election des membres suppléants de la Commission de gestion
 - h. Election à la présidence de la Commission de gestion
11. Communications de la Municipalité
12. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est mis en discussion. La parole n'étant pas demandée, la Présidente soumet l'ordre du jour au vote. Il est accepté à l'unanimité.

4. COURRIER

Le Bureau a reçu le courrier suivant :

- Reçu courrier du 15 avril 2019 de la Préfecture du district de Lavaux-Oron concernant les votations du 19 mai 2019.
- Reçu courriel du Greffe municipal du 24 avril 2019 concernant les changements d'adresse de la Préfecture du district de Lavaux-Oron et de l'Office des poursuites du district de Lavaux-Oron désormais tous deux au chemin de Versailles 6, à Cully.
- Reçu courrier du 7 mai 2019 de la Préfecture du district de Lavaux-Oron invitant les responsables du bureau à une formation sur le système informatique de saisie des voix (Votelec) en vue des élections fédérales des 20 octobre et 10 novembre 2019.
- Reçu courrier du 7 mai 2019 de la Municipalité indiquant les points à l'ordre du jour en ce qui la concerne pour la séance du 24 juin 2019.

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU

5.1 Votations

Conformément à l'art. 29 du Règlement du Conseil, la Présidente communique au Conseil les résultats des votations du dimanche 19 mai 2019.

VOTATIONS FEDERALES

Objet - 1 - Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA)

Au niveau	Résultat	taux	oui	non	% Participation
Fédéral	Accepté	66.4%			42.70%
Cantonal	Accepté	80.72%			44.50%
District	Accepté	82.99%			49.42%
Communal	Accepté	82.56%	895	189	53.04%

Objet - 2 - Directive de l'UE sur les armes

Au niveau	Résultat	taux	oui	non	% Participation
Fédéral	Accepté	63.7%			43.30%
Cantonal	Accepté	71.55%			44.51%
District	Accepté	74.37%			49.47%
Communal	Accepté	70.42%	776	326	53.23%

5.2 Repas de fin d'année législative

La météo pour le vendredi 28 juin s'annonce magnifique et propice à la grillade prévue. La soirée devrait être très agréable. Les Conseillères et les Conseillers ont répondu « présent » et ils sont d'ores et déjà remerciés pour leur participation et leur confiance. Le nombre des participants se situe entre 58 et 60. La Présidente remercie également tout particulièrement la Municipalité qui offre les boissons. Cette généreuse contribution est très appréciée. S'agissant du site du 100^{ème} de la Fédération Vaudoise des Jeunesses Campagnardes les travaux sont encore très intenses pour que tout soit prêt dans les temps. Le comité d'organisation de la Jeunesse participera au repas après la visite des coulisses de la fête. Un parking est à disposition. Rendez-vous est donc pris pour 18 h.00.

La secrétaire du Conseil reprend la parole et rappelle aux Conseillères et Conseillers qui n'auraient pas encore réglé leur repas de bien vouloir passer auprès d'elle en fin de séance.

5.3 Aide au bon déroulement des commissions *ad hoc*

Un document intitulé « Aide au bon déroulement des commissions *ad hoc* » a été transmis aux Conseillères et aux Conseillers. Ils sont invités à prendre connaissance de ce document, rédigé en 2016 par le Bureau, et développé ou « peaufiné » au fil du temps.

Chaque Présidente et/ou Président de Commission *ad hoc* continuera de recevoir, comme cela était déjà le cas, cette aide avec les documents utiles à la gestion de la séance et des travaux de sa commission.

5.4 Démissions et Assermentations

Lors de la séance du 1^{er} avril 2019, M. le Conseiller André Mennet a soulevé la question de savoir combien de changements sont intervenus parmi les Conseillères et les Conseillers depuis le début de la législature. La Présidente peut ainsi apporter les précisions suivantes :

- pour la législature 2016-2021, après 3 ans, 6 démissions ;
- pour la législature 2011-2016, total de 10 démissions ;
- pour la législature 2006-2011, total de 8 changements.

Ainsi et par conséquent, en rapport avec les législatures précédentes, il ne semble pas que le nombre des changements soit spectaculaire, mais bel et bien dans la moyenne.

6. COMMUNICATIONS DES DELEGUES AUX ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

6.1 ASEL

En tant que délégué à l'Association Sécurité Est Lausannois, M. le Conseiller Viesturs Simanis communique que le Conseil intercommunal de l'ASEL s'est réuni le 18 juin 2019 à Pully. La Commission de gestion s'est réunie le 27 mai 2019 à Pully en présence de M. Jean-Marc Chevallaz, Président du CoDir de l'ASEL et du Cdt Dan-Henri Weber. Deux préavis ont été traités, à savoir les comptes 2018 et le rapport de gestion.

Concernant les comptes, il s'agit du septième exercice de l'ASEL. Il peut être qualifié de bon, les comptes étant positifs. Globalement, les coûts semblent bien maîtrisés et les prévisions du budget 2020 pointent vers une augmentation inférieure à la moyenne. Les coûts ont augmenté de 5.2% par rapport à l'année 2017, soit un pourcentage plus important que la moyenne des années précédentes. Cette augmentation est due en partie à l'entrée en vigueur du nouveau statut du personnel, mais aussi au fait qu'en 2017 l'effectif de la police n'était pas complet. La contribution de Savigny a diminué par rapport à l'année précédente. Il y a eu une importante augmentation du produit des amendes. Quelques routes dans notre commune restent quand même des points noirs (voir le rapport de gestion).

Le rapport de gestion a été jugé excellent, et il est disponible sur le site de l'ASEL www.police-el.ch. Les travaux de transformation de l'Hôtel de police sont terminés. Tout le monde est satisfait des nouveaux locaux.

Deux grands défis se profilent pour les années à venir. Le premier concerne la mise en place d'un nouveau système informatique nommé ODYSSEE. Son coût avoisinera les 23 millions, à charge moitié pour la police cantonale et moitié pour les polices communales au prorata de leur personnel. Les coûts devraient être couverts par le fonds de réserve informatique.

Le second défi, comme on a pu le lire dans la presse récemment (24 heures du 9 mai 2019 par exemple), concerne la demande des élus de Lutry qui souhaitent soumettre l'APOL¹ à un audit par un expert externe avant le départ à la retraite du commandant, prévu pour le début de l'année 2020. Ils évoquent la possibilité de dénoncer le contrat qui lie Communes et APOL jusqu'en 2021 et de fusionner leur corps de police avec d'autres si cela peut représenter des économies d'échelle. Dans ce climat favorable, si l'ASEL est approchée dans le cadre de cet audit, elle est prête à entrer en discussion.

Les deux préavis ont été acceptés à l'unanimité. La prochaine séance est prévue pour le mois de novembre.

6.2 ASIJ

M. le Conseiller Stéphane Kay indique que la première séance 2019 de l'ASIJ a eu lieu le mercredi 12 juin aux Cullayes. Lors de cette séance, le président et le vice-président ont été réélus et les postes de scrutateurs et suppléants ont été repourvus. Cependant, personne ne s'est présenté au poste de membre au Conseil d'Etablissement suite au départ de Mathieu Janin.

LES COMPTES 2018 ET LE RAPPORT DE GESTION 2018

Les comptes et le rapport de gestion ont été acceptés à l'unanimité. Le compte 910 « caisse et comptes courants bancaires » est passé de CHF 3'483'836.00 en 2017 à CHF 1'902'883.55 en 2018. Il convient d'attendre patiemment les conclusions de la COFIN en juin 2020 pour interpréter les liquidités des comptes de l'ASIJ. Les frais à répartir entre les 10 communes s'élèvent à CHF 6'320'000.00. L'ASIJ impute 23.9% à Savigny. L'ensemble Savigny et Forel contribue à hauteur de 39.5%. A noter que le tableau de répartition des frais 2018 est daté du 20 mars 2019. Le préavis des comptes est daté du 1er mai 2019. Il est à relever que si la séance de l'ASIJ avait eu lieu à cette date, « nos » CoFin et CoGes auraient pu éviter d'exprimer une fois de plus le vœu d'améliorer l'agenda des publications des comptes de l'ASIJ.

AUDIT SUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Rappel historique

En décembre 2015, l'ASIJ a mandaté l'entreprise IEC pour le travail de sélection d'un transporteur pour relier les 14 sites. A l'époque le Comité souhaitait ne travailler qu'avec un seul prestataire (planification et transport). Toutes les parties ont été surprises par le prix extrêmement bas proposé par les Taxis Romontois. En septembre 2018, le Conseil intercommunal de l'ASIJ a confié à sa Commission de gestion d'analyser les dysfonctionnements des transports scolaires. Actuellement, si la situation est rétablie, il y a toujours des dissensions : Taxis Romontois demande des remboursements de kilométrages jugés exagérés par le Comité de l'ASIJ.

¹ APOL Association Police Lavaux

Contenu du rapport

La Commission de gestion a été chargée :

- d'investiguer sur ce qui a dysfonctionné et conduit à la situation catastrophique ;
- de proposer des recommandations pour préparer au mieux l'appel d'offres de 2021.

5 points ont été investigués et 6 recommandations émises.

Les 5 thèmes investigués sont les suivants :

1. Tentatives d'explications des problèmes rencontrés
La Commission relève des points critiques concernant les Taxis Romontois comparés à d'autres structures : peu de références (ils étaient actifs seulement à Moudon – Lucens) et manque de professionnels de la planification.
2. Pondération dans l'appel d'offres
La Commission s'est demandé si la pondération du prix était judicieuse et si les références données auraient dû être différentes.
3. Difficultés rencontrées par les soumissionnaires
Les soumissionnaires devaient en même temps proposer des horaires et répondre pour les transports en fonction de ces mêmes horaires. Ceci explique en partie la raison pour laquelle sur 22 entreprises contactées il n'y a eu que 3 soumissionnaires.
4. Contexte dans d'autres associations scolaires
Les problèmes au niveau des transports se retrouvent dans d'autres associations scolaires. Alors que Taxis Romontois semble être appréciés à Moudon-Lucens, Carpostal est en procès à Chavornay. Ce sont des exemples. Il y en a d'autres. Cela pourrait laisser penser que c'est le contexte propre à l'ASIJ qui pourrait causer des soucis.
5. Contexte particulier des transports à l'ASIJ
Les transporteurs ont de la difficulté à prévoir les trajets notamment en raison des classes qui ferment et de celles qui ouvrent ailleurs. Ils véhiculent aussi les enfants de l'APERRO et jonglent avec ceux accueillis par des mamans de jour ou dans les centres, sans compter ceux qui rentrent à domicile pour le repas de midi. Toutefois ces difficultés connues à l'avance n'expliquent pas les raisons des problèmes.

Les 6 recommandations de cet Audit pour l'appel d'offres 2021 sont les suivantes :

1. Effectuer deux appels d'offres : un pour la planification et un pour les transports proprement dits. Il ressort des discussions que tous les intervenants sont unanimes pour séparer ces deux points.
2. Collaborer avec d'autres associations scolaires, voire avec l'association faîtière au sujet du fonctionnement des transports. Demander des avis de droits en commun, et éventuellement lancer des offres coordonnées.

3. Evaluer le cadre d'un appel d'offres de gré à gré, afin de saucissonner l'offre en faisant des lots pour chacun des bus ou de proposer des contrats sur 3 ans au lieu de 5 ans.
4. Etudier avec le Canton le cadre qui pourrait permettre des offres de gré à gré, cette pratique n'étant à priori pas légale.
5. Terminer le règlement des transports et le soumettre au Conseil intercommunal.
6. Exclure la solution d'une création d'entreprise ad hoc et, par conséquent, continuer à mandater des transporteurs externes.

Ce rapport d'audit n'avait pas été préalablement distribué aux membres de l'ASIJ qui pourtant devaient s'exprimer. Il y a eu différentes remarques à ce sujet pour lesquelles le président a répondu en substance qu'il était de sa compétence d'envoyer ou non les documents. Après avoir passé la barre d'un vote d'entrée en matière quelque peu périlleux et chahuté, le rapport d'audit a été accepté par l'assemblée. Si les recommandations restent non contraignantes pour la Direction, celles-ci ont pu être entendues.

Certaines discussions fournies pendant l'apéritif qui a suivi ont pu contribuer à la demande des membres puisque le PV de la séance, accompagné du rapport d'Audit de la COGES de l'ASIJ a été transmis par courrier électronique du 21 juin 2019.

FINANCEMENT DES CAMPS ET SORTIES DIVERSES

Fin 2017, le Tribunal fédéral a inscrit dans le marbre la gratuité constitutionnelle de l'école. D'une part, c'est l'Etat qui devra couvrir les 5 millions de francs que représentent les coûts des fournitures scolaires et, d'autre part, les parents ne pourront plus être sollicités pour contribuer financièrement aux camps et excursions extra-muros. Le Conseil d'Etat vaudois a demandé à ce que les Communes financent les camps dès 2020, en appliquant les dispositions définies par Harmos. Seul un montant maximal de CHF 16.00 par jour pourra être exigé des parents – soit les frais de repas économisés par les parents en l'absence de l'enfant – le reste devra être financé par les communes.

Certaines communes ont pris les devants et inscrit au budget les montants nécessaires aux activités afin de conserver l'offre. M. Jérôme Porchet a pu expliquer la position du Conseil de Direction à ce sujet. Il propose de réduire l'offre des camps à une année sur deux et de remplacer une année sur deux le camp par une excursion dès 2020. Ainsi, la demande du Conseil d'Etat de financer ces activités grèverait les charges de l'ASIJ entre CHF 53'000.00 et CHF 63'000.00 ; il faut également compter la subvention de Jeunesse et Sports de l'ordre de CHF 10'000.00. Cette solution sera mise en discussion avec le budget en septembre.

6.3 ORPC

Mme la Conseillère Laurence Libal précise que deux conseils de l'association intercommunale de l'ORPC se sont tenus, soit le 11 avril et le 20 juin 2019.

SEANCE DU 11 AVRIL 2019

La séance du 11 avril ne concernait qu'un objet, à savoir le règlement du personnel. Comme déjà indiqué, Mme la Conseillère Libal faisait partie de la commission chargée d'examiner ce règlement dans des délais par ailleurs très courts.

Néanmoins, la commission a pu bénéficier, lors de sa séance, de la présence M. Chevallaz, président du CODIR, de Mme Schwander, cheffe de service des RH de Pully, de son adjointe Mme Cellamare ainsi que de Mme Ramel, juriste de la ville de Pully. Ces personnes ont rédigé ledit règlement, sur la base du règlement du personnel de l'ASEL établi il y a un peu plus d'une année. Lors de la séance de la commission le 2 avril 2019, le Canton avait déjà émis quelques remarques sur la forme (et non sur le fond), mais le règlement était « prêt ». Un des axes principaux était de conserver les acquis pour le personnel en place et faire face à son inquiétude dans le cadre du changement de statut de l'association. Dans la nouvelle grille des salaires, aucune personne n'est « sous-classée » et seule une personne est « sur-classée ». Son salaire ne sera simplement pas réadapté jusqu'à ce qu'il entre en conformité avec l'échelle des salaires.

Le personnel bénéficiera d'un horaire de 41,5 heures hebdomadaires et de 5 semaines de vacances. Les ponts de Noël et de l'Ascension seront offerts. Par conséquent, au vu de la très bonne préparation du règlement et des réponses apportées à la commission par le CODIR et Mme Schwander, la commission a pu statuer rapidement et présenter son rapport dans les temps. Le règlement du personnel a été accepté à une très large majorité.

SEANCE DU 20 JUIN 2019

Lors de la séance du jeudi 20 juin 2019, quatre objets étaient présentés, à savoir :

1. Indemnités et rémunération des membres du comité de direction pour la période 2018-2021.
2. Indemnités et rémunération des conseillères et conseillers, du président et du secrétaire du conseil intercommunal pour la période 2018-2021.
3. Compétence des dépenses financières du comité de direction en matière de crédits complémentaires pour la période 2019-2021.
4. Autorisation de plaider à accorder au comité de direction pour la période 2019-2021.

Ces quatre objets, qui sont de nature très formelle dans le cadre de la mise en place de l'association, ont passé la rampe du conseil « comme une lettre à la poste ! ». Les indemnités et rémunérations tant pour le CODIR que le conseil intercommunal sont tout à fait correctes et « dans le tir » de ce qui se fait dans d'autres associations. Les montants ont été calculés évidemment dans le cadre des CHF 23.50/habitant demandés aux communes et rentrent parfaitement dans le budget. Concernant les compétences des dépenses financières, le CODIR a sollicité l'autorisation d'engager des dépenses complémentaires jusqu'à concurrence de CHF 20'000.00 par cas pour la période 2019-2021, ce qui paraît raisonnable. L'autorisation de plaider qui est indispensable mais doit néanmoins être validée par le conseil intercommunal a été évidemment acceptée.

Le CODIR a également communiqué que tous les nouveaux contrats ont été signés et retournés pour l'ensemble des collaborateurs. L'équipe est ainsi au complet. Un nouvel organigramme sera bientôt disponible pour les conseillers intercommunaux. Le site de Forel est désormais opérationnel.

La prochaine séance se tiendra le 26 septembre 2019 à Pully.

7. PREAVIS 04/2019 : RAPPORT DE GESTION 2018

Le rapport de gestion 2018, ainsi que le rapport de la Commission de gestion étant parvenus à toutes les Conseillères et tous les Conseillers, la Présidente invite M. Daniel Guggisberg, rapporteur, à en lire les conclusions et, si besoin, à en commenter les travaux.

Conclusions

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, la Commission de Gestion pour l'année 2018 souhaite que la Municipalité prenne en considération les vœux et observations du présent rapport et :

- *Vu le rapport de gestion 2018 de la Municipalité,*
- *Vu nos diverses investigations,*
- *Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour*

Propose, à l'unanimité, d'approuver la gestion de la Municipalité et de lui donner décharge de sa gestion pour l'année 2018.

La Présidente remercie la Commission de gestion et son rapporteur pour leur travail.

Le rapport de gestion sera traité chapitre par chapitre, en parallèle avec le rapport de la Commission de gestion. Les annexes du rapport de gestion sont traitées également en parallèle du chapitre qu'elles concernent. Une discussion générale sera ensuite ouverte.

Mme la Conseillère Moira Simanis souhaite revenir sur le rapport de gestion établi par la Commission de gestion. Elle félicite le président et le rapporteur de la CoGes pour la brièveté du rapport. Cependant, ce dernier aurait pu être encore plus court si l'art. 52 du Règlement du Conseil communal avait été appliqué et par-là même les annexes, soit les pages 22 à 24, supprimées. La teneur de l'art. 52 est la suivante :

« Renseignements complémentaires

Si une Commission a des explications, des informations complémentaires ou une expertise à demander, elle s'adresse à la Municipalité »

En premier lieu, et s'adressant plus particulièrement à Mme la Syndique, Mme la Conseillère Simanis aimerait qu'elle puisse confirmer si oui ou non le Président de la CoGes l'a mise au courant de son souhait de solliciter des explications de la part de tiers, notamment du Département du territoire et de l'environnement et du personnel du Préfet du district. Dans un second temps, elle souhaiterait demander à M. Kay, président de la CoGes, si en prenant ces initiatives - qui à son avis sont en contradiction avec l'esprit et la lettre du règlement - il a agi seul ou s'il a préalablement avisé les autres membres de la Commission ?

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny répond que le fait de s'adresser à différents services du Département et à la Préfecture émanait d'une initiative de la Commission de gestion qui n'est pas passée par l'intermédiaire de la Municipalité ou de l'administration.

La Présidente remercie les intervenants et précise que l'expérience « venant en faisant », il serait adéquat de consulter ou peut-être d'améliorer le document d'aide aux présidents des commissions ad hoc. Elle propose d'en rester là. L'examen du rapport de gestion débute chapitre après chapitre.

6. Domaines et Bâtiments / Forêts / Travaux / Déchets - pages 69 à 89**6.2 Section 2 Forêts - page 78**

M. le Conseiller André Mennet revient sur le rapport de la Commission de gestion, rubrique 5.2 Forêts (page 12) avant dernier paragraphe. En effet, il est indiqué : « *La coupe de bois est effectuée de préférence avant Noël. Cela permet de transporter les troncs en dehors de la forêt pour éviter le traitement contre les insectes* ». Il s'interroge sur le lieu de stockage des troncs. En effet, à l'heure actuelle, dans l'exploitation des forêts on laisse des bouts de près de 1 mètre de hauteur sur pied. Si on lui avait parlé de tas de plantes, de billons, de perches, de fourons, de poteaux il serait d'accord, mais pas « de troncs ».

M. le Municipal Gilbert Regamey pense qu'il s'agit d'une question d'interprétation. Il a été précisé lors de la visite des forêts, que le bois des coupes qui se font avant la fin de l'année est en général évacué en janvier, février ou mars au plus tard. On parle bel et bien des billes. Le terme « tronc » peut être compris des deux manières. Plus vite ce bois est évacué avant les chaleurs, moins il doit être traité. De plus, dans les forêts de Savigny, il n'y a pour ainsi dire plus de lieux où l'on peut traiter du fait que l'on se situe en zone de sources.

M. le Conseiller André Mennet précise que ce n'est pas le fait que l'on traite le bois, et à quelle période, qu'il conteste ; il est tout à fait d'accord avec la manière de faire au vu de ses 40 ans d'expérience de la forêt. Le problème se situe dans le fait qu'en page 12, avant dernier paragraphe de son rapport, la Commission de gestion parle de « troncs ». Auparavant, on nettoyait les troncs à la hache pour scier les arbres au plus bas. A l'heure actuelle, on les scie à près de 1 mètre de hauteur, ce qui en fait des sièges pour les chasseurs. Par conséquent, on sort le « bois » et non les « troncs ».

6.4 Section 4 Gestion des déchets - pages 88-89**6.4.4 Réglementation sur la gestion des déchets****6.4.4.1 Taxes**

Mme la Conseillère Nicole Félix souhaite revenir sur le dernier paragraphe « *Au jour où nous rédigeons ce rapport, la fixation des tarifs des taxes de base et la révision des mesures d'accompagnement sont à bout touchant* ». Elle souhaiterait savoir si la Municipalité peut en dire plus sur ces nouvelles taxes.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny indique que ce point fait partie des objets des communications de la Municipalité. Il sera ainsi abordé au point 11. de l'ordre du jour.

Les chapitres passés en revue n'appelant plus de commentaire, la Présidente ouvre une discussion générale sur le préavis et sur le rapport de la Commission de gestion.

M. le Municipal Louis Pipoz revient sur le rapport de la Commission de gestion. Dans le chapitre d'échanges avec les Municipaux, en page 18, paragraphe Louis Pipoz, il est indiqué « *Pour l'APERO la situation est différente, car il ne s'agit pas d'une association intercommunale, seuls les délégués municipaux représentent les communes. La construction de nouveaux collèges prévus d'ici 2030 provoquera probablement de doubler les places d'accueil* ». Il est « heureux » d'apprendre que plusieurs collèges vont se construire. Pour l'instant, il s'agit de construire le collège de Carrouge. Il souhaite préciser qu'il faut comprendre cette phrase de la manière suivante : « en raison de l'augmentation de la population prévue d'ici 2030 dans le périmètre de l'APERO, on devrait, uniquement pour maintenir le taux de couverture actuel, doubler les places d'accueil ». La nuance est importante.

Mme la Conseillère Nicole Félix aimerait revenir sur l'intervention de Mme la Conseillère Moira Simanis. Après relecture, elle constate que l'art. 52 se situe dans le chapitre 4 qui traite des commissions ad hoc. Il semble dès lors que cette notion d'expertise se réfère aux commissions ad hoc. En revanche, l'art 121 énumère les attributions de la commission de gestion. Le point 1a stipule : « *La commission de gestion a notamment pour mission de procéder par sondage à la vérification de l'observation des dispositions légales par la Municipalité* ». Dans ce cadre-là, elle pense que la Commission de gestion a toute liberté d'interroger et de se renseigner ailleurs que dans la Commune. Elle félicite M. Kay pour le travail effectué. Elle pense que l'art. 52 ne s'applique pas à la Commission de gestion et qu'il n'y a pas lieu de modifier le document d'aide aux présidents des commissions ad hoc.

La Présidente remercie Mme la Conseillère Nicole Félix pour cette précision fort utile. Le Bureau prendra connaissance de ce questionnement, et donnera la meilleure réponse possible pour la suite des travaux. Elle remercie les intervenants.

M. le Conseiller Stéphane Kay, président de la CoGes, aimerait préciser que cela fait 5 ans que la Commission de gestion ne publie plus les réponses aux questions de la Municipalité. Après vérification, il s'avère que cela est possible tout comme pour la CoFin. Il lui a dès lors paru naturel d'agir ainsi tout comme de se renseigner auprès des autorités. Il n'était par ailleurs pas du tout au courant d'éventuelles restrictions. Il semble utile de clarifier le cadre.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny relève que le point soulevé ne concerne pas la diffusion des questions, puisque cela se faisait et se fait couramment, mais de savoir si la Commission de gestion peut s'adresser à des organes externes sans en référer à la Municipalité. Il n'est pas question d'interdit, mais plutôt de transparence. La Municipalité tente de faire preuve le plus possible de transparence et apprécie que les commissions agissent de même.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis soumis au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le rapport de gestion ;*
- *Ouï le rapport de la Commission de gestion ;*
- *Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,*

DECIDE :

- *De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2018.*

La Présidente soumet le préavis au vote. Le préavis 04/2019 est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la Municipalité pour le travail conséquent. Le rapport élaboré montre les activités clés de chaque département. Il est un outil oh combien utile aux Conseillères et aux Conseillers et à la transparence du travail réalisé pour la Commune. Ses remerciements vont également à la Commission de gestion dont les sept membres ont consacré pas moins de 14 séances et une journée de visite pour rapporter sur la gestion communale et réaliser le rapport.

8. PREAVIS 03/2019 : COMPTES 2018

Le préavis ainsi que le rapport de la Commission des finances étant parvenu à toutes les Conseillères et tous les Conseillers, la Présidente invite M. Alain Perreten, rapporteur, à lire les conclusions et à commenter, si besoin, les travaux de la commission.

Conclusions

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité par les membres de la Commission des finances. Celle-ci propose, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers de décider :

1. *d'accepter le préavis 03/2019 consacré aux comptes 2018*
2. *d'accepter les comptes et le Bilan de la Bourse communale et d'en donner décharge à la Municipalité et au Boursier communal.*

La Présidente remercie la CoFin et son rapporteur pour leurs travaux.

Le rapport des comptes sera traité chapitre par chapitre, en parallèle avec le rapport de la Commission des finances. Une discussion générale sera ensuite ouverte.

M. le Municipal Louis Pipoz souhaite communiquer deux bonnes nouvelles. La première résulte des rentrées exceptionnelles dues aux donations et successions. La seconde, plus positive encore, réside dans des rentrées supplémentaires, par rapport au budget, à hauteur de CHF 400'000.00, en relation avec des personnes physiques.

Il revient ensuite sur le rapport de la Commission des finances concernant les CHF 500'000.00 versés au Canton. La Municipalité s'est aperçue, en première partie d'année 2018, que les acomptes 2018 pour la péréquation directe, la péréquation indirecte et la réforme policière se montaient à CHF 2'861'178.00 et qu'un montant supplémentaire d'un million devait être payé. Elle a contacté le Service des communes afin que les deux derniers acomptes 2018 soient corrigés. Elle a finalement payé le montant de CHF 500'000.00. Sans procéder de cette manière, l'exercice 2019 aurait dû absorber le million. Or, le montant manquant dans les acomptes est même supérieur à un million.

M. le Municipal Louis Pipoz relève que le rapport de la CoFin mentionne que, lors de l'établissement du budget et la fixation du taux d'imposition, la Municipalité était au courant des rentrées exceptionnelles. Or il réfute cette affirmation. En effet, une planification montrait que, sur plusieurs années et malgré les 4 points d'impôts, la Commune était toujours déficitaire.

Il remercie M. le Boursier de le rejoindre.

Le préavis est examiné chapitre par chapitre.

5. Instruction publique et cultes - pages 14 et 15 (vertes)

M. le Municipal Louis Pipoz relève que, dans son rapport, la CoFin s'interroge sur le montant des liquidités disponibles à fin 2017 sur les comptes de l'ASIJ, à hauteur de CHF 3'483'614.10. Il explique qu'un certain nombre d'emprunts ont été faits pour l'ASIJ sous forme de placements privés, ceci pour bénéficier de taux très compétitifs.

Ces placements privés ne peuvent pas être amortis pendant leur durée de vie, mais seulement à l'échéance. Cela signifie qu'un certain nombre de liquidités s'accumulent et qu'un prêt arrivé à échéance n'est ensuite pas renouvelé. Des prêts viennent à échéance pratiquement chaque année. Fin 2018, les liquidités s'élèvent à CHF 1'902'275.95 et la dette de l'ASIJ - qui était au 31 décembre 2017 de CHF 30'129'000.00 - a baissé à CHF 28'502'000.00.

Les comptes ayant été passés en revue chapitre par chapitre, la Présidente ouvre une discussion générale.

Mme la Conseillère Laurence Wuarchoz aimerait signaler qu'au chapitre VIII sous rubrique « liste des collaborations intercommunales » une erreur s'est glissée à la première ligne s'agissant de la forme juridique de l'APERO. En effet, il s'agit d'une association de droit privé et non pas d'une association de communes.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et donne lecture complète des conclusions du préavis soumis au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le rapport des comptes ;*
- *Ouï le rapport de la Commission des finances ;*
- *Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,*

DECIDE :

1. *d'accepter les comptes et le bilan de la Bourse communale et d'en donner décharge à la Municipalité et au Boursier communal.*

La Présidente soumet le préavis au vote. Le préavis 03/2019 est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie à nouveau vivement la Municipalité pour son suivi des cordons de la bourse qu'elle tient fermement et l'analyse présentée dans son rapport des comptes. De vifs remerciements sont également adressés à la Commission des finances qui a étudié tous les préavis engageant des moyens importants en cours d'année et qui a analysé le rapport des comptes 2018, matière complexe, il convient de le souligner. La Commission des finances a pour travail le difficile exercice de rapporter de manière concise et compréhensible sur les finances de la commune. Que la Municipalité et la CoFin soient toutes deux remerciées et félicitées pour les travaux fournis.

9. PREAVIS 05/2019 : DEMANDE DE CREDIT POUR LA REFECTION DE LA TRAVERSEE ROUTIERE DE LA LOCALITE DE MOLLIE-MARGOT ET LE REMPLACEMENT DE SERVICES INDUSTRIELS

M. le Conseiller Ralph Brühlmann est invité à venir devant l'assemblée pour lire les conclusions et commenter, si besoin, les travaux de la Commission ad hoc chargée d'étudier le préavis précité.

Conclusions

La commission, à l'unanimité, vous propose Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, la Commission de prendre la décision suivante :

- *Vu le rapport et le préavis municipal 05/2019 du 9 mai 2019,*
- *Ouï le rapport de la commission chargée de son étude,*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour*

D'accorder à la Municipalité le crédit demandé pour la réfection de la traversée routière de la localité de Mollie-Margot et le remplacement de services industriels.

La Présidente prie M. Alain Perreten, rapporteur de la Commission des finances de venir à son tour devant l'assemblée afin de lire les conclusions du rapport et, si nécessaire, commenter les travaux de la Commission.

Conclusions

La Cofin reconnaît l'opportunité de la démarche et accepte, sous l'angle des aspects financiers, à l'unanimité de ses membres, le préavis 05/2019. La Cofin vous propose ainsi, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

1. *D'accorder à la Municipalité un crédit réduit de CHF 1'458'800.00 HT pour réalisation des travaux tels que décrits dans le préavis 05/2019.*
2. *D'admettre le mode de financement proposé.*
3. *D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

La Présidente remercie les deux Commissions pour leur travail et ouvre la discussion.

M. le Municipal Gilbert Regamey souligne que le rapport fait mention d'une subvention cantonale sans en préciser le montant. Ce renseignement est désormais connu. Il s'agit d'une subvention qui se calcule sur le montant final des travaux. Elle devrait être comprise entre CHF 170'000.00 et CHF 180'000.00.

Mme la Conseillère Nicole Félix, en tant que présidente de la Commission ad hoc chargée d'étudier le préavis 05/2019, souhaite apporter un complément. En effet, la Commission tenait à ce que certaines remarques figurent dans les conclusions. Or M. le Conseiller Brühlmann n'a pas donné lecture de ce qui semble le plus important et dont la commission, dans son ensemble, souhaite qu'il soit tenu compte dans le futur. La première partie des conclusions est donc relue.

Conclusions

En conclusion, la commission aurait souhaité une réflexion plus globale afin de développer une identité visuelle d'entrée du village et propose de solliciter dans l'avenir la commission d'urbanisme lors de la phase initiale de nouveaux projets touchant à l'espace public, ceci dans le but de créer un fil conducteur entre chaque projet.

La commission a aussi pris note que la mobilité douce telle que prévue dans le préavis ne concerne que les piétons et souhaite qu'à l'avenir une réflexion soit entreprise afin d'inclure également les cyclistes.

Mme la Conseillère Nicole Félix conclut qu'en tenant compte de ces deux vœux, la Commission recommande, à l'unanimité, de soutenir le préavis.

M. le Municipal Gilbert Regamey souhaite répondre concernant la mobilité douce et la mobilité pour les cyclistes.

La route de Mollie-Margot n'est pas large. Tout a été fait pour tenter de gagner 30 centimètres de plus pour le trottoir mais toutes les surfaces d'assolement sont au maximum. Par ailleurs, il n'existe aucun texte dans la législation vaudoise qui permette de combiner un trottoir avec une piste cyclable. Cela existe en revanche dans le Canton de Neuchâtel mais le trottoir doit être large de 3,40 mètres.

Mme la Conseillère Nicole Félix relève que la Commission était tout à fait consciente des difficultés techniques auxquelles la Municipalité était soumise. C'est pour cette raison qu'il est mentionné qu'« à l'avenir » il faudra tenir compte de la réduction des voitures et de la mobilité douce, l'initiative pro-vélo ayant été acceptée. Il semble clair qu'il n'y a pas la place nécessaire à Mollie-Margot pour ce faire. En tant que cycliste, elle précise encore que le long de la route de Berne, depuis La Sallaz jusqu'à Epalinges, le trottoir est à la fois pour les piétons et les vélos. Il est vrai qu'il est plus large que celui de Mollie-Margot, mais sur ce tronçon cela est déjà autorisé.

M. le Conseiller Pascal Beaujouan revient sur l'orage du samedi précédent, événement peut-être exceptionnel mais qui peut se reproduire. Ainsi, devant la ferme de la Famille Délessert toute la route était inondée. Il souhaiterait savoir s'il est possible d'en tenir compte pour l'évacuation des eaux, lors de l'amélioration de la route, avec l'Etat de Vaud.

M. le Municipal Jean-Claude Rochat revient sur le problème des canalisations d'eaux claires dépendantes des routes. A l'heure actuelle, les effets de certains épisodes météorologiques sont disproportionnés vis-à-vis des réseaux qui datent de bien des années. Il est possible d'augmenter le dimensionnement mais le risque est de créer des goulots d'étranglement ailleurs. Il serait toujours possible de redimensionner complètement les canalisations de la commune en procédant par étape. Mais le coût total ne serait pas loin de plusieurs dizaines de millions.

M. le Municipal Gilbert Regamey souhaite préciser que la plupart des maisons inondées ne l'ont pas été par la route, mais par l'eau venue des champs, depuis derrière Mollie-Margot. Or, cette eau-là est impossible à canaliser.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et avant de soumettre le préavis au vote en lit les conclusions :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le préavis municipal n°05/2019 du 9 mai 2019,*
- *Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

DECIDE :

1. *D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'458'800 HT (un million quatre cent cinquante-huit mille huit cents francs) pour la réalisation des travaux tels que décrits dans le présent préavis.*
2. *D'admettre le mode de financement proposé.*
3. *D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*
4. *De donner à la Municipalité les pouvoirs l'autorisant à négocier et signer tout acte en relation avec d'éventuelles modifications de limites, la constitution et la modification de servitudes, nécessaires à la réalisation du projet.*

La Présidente soumet le préavis au vote. Le préavis 05/2019 est accepté à une large majorité moins une abstention.

10. ELECTIONS STATUTAIRES

Selon l'art. 13 du Règlement, le Conseil nomme dans son sein pour le 1^{er} juillet de chaque année, un président, un ou deux vice-président/s, deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants. Les modes de nomination varient selon le poste à pourvoir. Dans un deuxième temps se tiendront des élections concernant la commission de gestion.

10.1 Election à la Présidence du Conseil

M. le Conseiller Boris Müller propose Mme la Conseillère Maud Müller au poste de présidente.

Le mode de nomination est précisé à l'art. 14 du Règlement du Conseil communal, si un seul candidat est présenté pour pourvoir le poste, il s'agit d'une élection tacite. Mme Maud Müller est ainsi élue tacitement présidente du Conseil communal pour une durée d'une année (applaudissements).

10.2 Election à la première Vice-présidence du Conseil

M. le Conseiller Bernard Pouly propose M. le Conseiller Christian Aeschlimann au poste de premier vice-président.

Un seul candidat étant présenté pour pourvoir le poste, il s'agit d'une élection tacite. M. Christian Aeschlimann est ainsi élu tacitement premier vice-président du Conseil communal pour une durée d'une année (applaudissements).

10.3 Election à la seconde Vice-présidence du Conseil

M. le Conseiller Alain Perreten propose M. le Conseiller Stéphane Kay au poste de second vice-président.

Un seul candidat étant présenté pour pourvoir le poste, il s'agit d'une élection tacite. M. Stéphane Kay est ainsi élu tacitement deuxième vice-président du Conseil communal pour une durée d'une année (applaudissements).

10.4 Election des Scrutateurs

M. le Conseiller Peter Weier propose M. le Conseiller Antoine Eichelberger.

M. le Conseiller Boris Müller propose Mme la Conseillère Isabelle Müller.

Lorsque le nombre des candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Sont élus tacitement M. Antoine Eichelberger et Mme Isabelle Müller, scrutateurs pour une année (applaudissements).

10.5 Election des Scrutateurs suppléants

M. le Conseiller Alain Perreten propose Mme la Conseillère Nicole Félix.

M. le Conseiller Bernard Pouly propose Mme la Conseillère Ruth Guggiari.

Lorsque le nombre des candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Sont élues tacitement Mme Nicole Félix et Mme Ruth Guggiari scrutatrices suppléantes pour une année (applaudissements).

La Présidente félicite toutes les conseillères et les conseillers élus et leur souhaite plein succès dans leurs diverses tâches.

10.6 Election des Membres de la Commission de gestion

Pour rappel, la Commission de gestion, définie par l'art. 60 du Règlement, est composée de sept membres et deux suppléants qui sont désignés pour une année.

M. le Conseiller Alain Perreten présente comme membre M. le Conseiller Fabrice Portmann en qualité de nouveau membre de la Commission de gestion.

M. le Conseiller Bernard Pouly présente comme membres MM. les Conseillers Claude-Olivier Pasche et Thierry Verreyt membres sortants de la Commission de gestion et M. Marc Cornut en qualité de nouveau membre de la Commission de gestion.

M. le Conseiller Peter Weier présente comme membres M le Conseiller Norbert Sprenger membre sortant de la Commission de gestion et M. Bertrand Hochet membre suppléant sortant de la Commission de gestion.

M. le Conseiller Boris Müller présente, comme membre M. le Conseiller Célien Cornut, membre sortant de la Commission de gestion.

Lorsque le nombre des candidats est égal à celui des membres à désigner, la nomination a lieu à main levée.

Sont élus, à l'unanimité, Fabrice Portmann, Claude-Olivier Pasche, Thierry Verreyt, Marc Cornut, Norbert Sprenger, Bertrand Hochet et Célien Cornut en tant que membres de la Commission de gestion, pour une année (applaudissements).

10.7 Election des Membres suppléants de la Commission de gestion

M. le Conseiller Bernard Pouly présente comme membre suppléante Mme la Conseillère Moira Simanis, membre suppléante sortante

M. le Conseiller Daniel Guggisberg présente comme membre suppléant M. le Conseiller Peter Weier.

Lorsque le nombre des candidats est égal à celui des membres à désigner, la nomination a lieu à main levée.

Sont élus, à l'unanimité, Moira Simanis et Peter Weier en tant que membres suppléants de la Commission de gestion, pour une année (applaudissements).

10.8 Election à la Présidence de la Commission de gestion

M. le Conseiller Bernard Pouly présente comme président de la Commission de gestion M. le Conseiller Thierry Verreyt.

Lorsque le nombre des candidats est égal à celui des membres à désigner, la nomination a lieu à main levée.

Est élu, à l'unanimité, Thierry Verreyt en tant que président de la Commission de gestion, pour une année (applaudissements).

11. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

11.1 Informations données par Mme Chantal Weidmann Yenny

11.1.1 Remerciements

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny remercie la Mme la Présidente Josée Martin. La Municipalité a apprécié la bonne collaboration avec le Bureau. Cet exercice n'est pas toujours facile mais il semble qu'on apprend beaucoup lors de la présidence. Elle lui souhaite le meilleur pour son retour au sein de l'assemblée. Elle la remercie également pour le travail accompli et se réjouit de partager le repas de fin d'année de législature le 28 juin prochain.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny remercie l'ensemble du Conseil pour l'adoption des préavis. En effet, et comme l'a soulevé plusieurs fois la Présidente, l'engagement est conséquent pour les membres de la CoFin ou de la CoGes, lorsqu'il s'agit d'analyser les comptes, le budget et la gestion de l'année. Elle tient également à les remercier pour ce travail. Elle précise enfin que la remarque en préambule ne traduit absolument pas une mauvaise collaboration. Ce n'est de loin pas ce qu'il faut retenir.

11.1.2 Taxe sur les déchets

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny revient sur la question soulevée par Mme la Conseillère Nicole Félix, concernant les mesures d'accompagnement de la taxe déchets. La directive adoptée au mois de mai 2019 au sein de la Municipalité est la suivante :

- taxe déchet maintenue à CHF 120.00
- mesures d'accompagnements déjà existantes restent inchangées
- exonération des $\frac{3}{4}$ de la taxe pour les jeunes de 18 à 25 ans en formation (formation qui doit naturellement être justifiée)
- exonération des $\frac{3}{4}$ de la taxe pour les personnes au bénéfice de prestations complémentaires (AVS / AI)

11.1.3 Procédure des antennes 5G

La 5G est largement évoquée dans la presse. Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny tient à informer le Conseil qu'il n'y a pas d'antenne 5G sur le territoire de Savigny. Le Département du territoire et de l'environnement (DTE) informe régulièrement les Municipalités du développement des antennes. Il y a la question actuellement d'un moratoire qui n'est pas tout à fait un moratoire au niveau du canton de Vaud. Toute nouvelle antenne doit faire l'objet d'une procédure devant la Centrale des autorisations en matière de construction (CAMAC). Les services sont interpellés pour prendre position. Les études définissant le caractère ionisant des antennes ne sont pas du ressort des communes. C'est donc le Département du territoire et de l'environnement qui fixe le niveau de l'antenne à 4G ou à 5G et qui statue. A l'heure actuelle, le Département ne délivre pas d'autorisation pour des antennes 5G.

11.2 **Informations données par M. Gilbert Regamey**

11.2.1 Remerciements

M. le Municipal Gilbert Regamey remercie les Conseillères et les Conseillers d'avoir accepté le préavis 05/2019 pour la réfection de la route de Mollie-Margot.

11.2.2 Routes

M. le Municipal Gilbert Regamey revient sur les différents travaux routiers :

- Village, carrefour des Alpes : le dégrappage et la pose de la première couche ont eu lieu le week-end du 15 au 16 juin. La couche finale devait être posée le samedi 22 juin. Compte tenu d'une météo défavorable, cela n'a pas été possible. Ce travail n'a pas non plus pu se faire le dimanche 23 juin, l'autorisation nécessaire demandée à la Commission paritaire ayant été refusée au motif que les employés avaient déjà travaillé le dimanche précédent. Ces travaux sont ainsi reportés au week-end du 29 et 30 juin 2019.

- Chemin d'En Brit : les travaux du chemin piétonnier sont terminés depuis une semaine. Les Conseillères et les Conseillers sont invités à s'y rendre afin de constater que le chemin a belle allure.

- Route du Martinet : le solde de la route du Martinet, depuis le collège jusqu'à la laiterie, a été gravillonné.

11.3 Informations données par M. Daniel Métraux

11.3.1 Bâtiment et conciergerie

M. le Municipal Daniel Métraux indique que M. Shala, concierge, prend sa retraite, bien méritée, au 31 juillet 2019. Il sera remplacé par une entreprise externe qui fera les nettoyages à l'ancien collège.

11.3.2 ORPC

Les nouveaux locaux de Forel sont désormais terminés. Deux ORPC occupent leurs locaux et la troisième ORPC (anciennement Est-Lausanne Pully, Belmont et Paudex) doit déménager dans le courant de la semaine.

11.3.3 Rame - 17 août 2019 à Cully

Comme chaque année, M. le Municipal Daniel Métraux a besoin de 8 rameurs. Certains sont assidus et se réjouissent. Il relève que ceux venus l'année passée n'ont pas été déçus. Pour rappel, la course aura lieu le samedi 17 août 2019, à Cully. Deux entraînements sont prévus le mardi et le jeudi, afin de se préparer et tenter de faire encore mieux que l'année précédente, c'est-à-dire de terminer premier, puisque Savigny était deuxième.

11.3.4 Marché villageois

Malgré les importantes manifestations qui se déroulent cette année à Savigny, le marché villageois aura lieu le 7 septembre 2019. Des flyers ont été préparés et un tout-ménage distribué. Il reste quelques places de stands. Une quarantaine d'exposants se sont inscrits.

11.3.5 100^{ème} des Jeunesses campagnardes 2019 à Savigny

C'est la dernière ligne droite. Les constructions arrivent à terme, les cantines sont montées. C'est un gros village. Les roulottes, de toutes les couleurs, tirées par des tracteurs sont arrivées sur le site. Certaines viennent de loin (L'Auberson, ou à proximité de Genève) et ont eu besoin de plusieurs heures de route pour rejoindre le lieu de la fête. Elles sont déjà au nombre 150 sur le camping. Une cinquantaine sont encore attendues.

M. le Municipal Daniel Métraux convie les Conseillères et les Conseillers à venir passer un moment sur cette place de fête, voir ce que les membres du 100^{ème} ont construit de leurs mains. Par ailleurs, il précise qu'il y a encore des tranches horaires de libre pour ceux qui souhaitent faire du bénévolat. Les inscriptions peuvent se faire sur le site internet ou par téléphone. Il communiquera le numéro aux personnes intéressées.

11.4 Informations données par M. Jean-Claude Rochat

11.4.1 Remerciements

M. le Municipal Jean-Claude Rochat, en collaboration avec M. le Municipal Gilbert Regamey, remercie les Conseillères et les Conseillers d'avoir accepté le préavis 05/2019. C'est pour lui la deuxième étape du remplacement de la canalisation de distribution d'eau de Mollie-Margot.

11.4.2 Travaux - conduite de refoulement En Brit

Les travaux sont terminés. La canalisation a été mise en service définitivement, le test d'étanchéité est effectué, tout fonctionne correctement. Il ne reste plus que les derniers travaux de finition, à savoir une chambre à remettre à côté de la chambre de pompage.

11.4.3 Fuite

Après huit mois de tranquillité sur l'ensemble du réseau, une première fuite est survenue la semaine précédente à la route de l'Ancienne-Poste.

Il ne s'agissait pas d'une fuite à proprement parler. Les bornes hydrantes sont révisées chaque année. Lors de ce contrôle, il n'y avait presque pas d'eau à l'ouverture de la borne, ce qui indique la présence d'une fuite, laquelle se trouvait dans le terrain. En dégageant la borne, la canalisation (système de manchonnage) s'est déboîtée créant une fuite cette fois relativement importante.

11.4.4 Information Police

Il y a une recrudescence d'entreprises, en particulier françaises, qui font du porte à porte pour des travaux de réfection de volets, de peinture, de nettoyage de toiture, etc. Il est déconseillé de leur commander des travaux. D'une part ces entreprises utilisent des produits toxiques, notamment pour le nettoyage des toitures et, d'autre part, les travaux sont souvent mal réalisés et surtout surfacturés. Il invite les Conseillères et les Conseillers à en parler autour d'eux, plus particulièrement aux aînés qui sont des proies faciles.

11.4.5 Sensibilisation canalisation des eaux usées

Se trouvent dans les eaux usées des choses innommables, qui créent de gros problèmes à la hauteur de la station d'épuration. Cela bloque les vis sans fin et les pompes engendrant des frais conséquents de réparation. Il remercie également les Conseillères et les Conseillers de sensibiliser leur entourage sur ce point.

11.5 Informations données par M. Louis Pipoz

11.5.1 Remerciements

M. le Municipal Louis Pipoz remercie le Conseil d'avoir accepté les comptes 2018.

11.5.2 Collège de Carrouge

Le Collège est à l'enquête publique jusqu'au 15 juillet 2019. Les gabarits sont visibles et donnent une bonne idée du volume du bâtiment.

Il souhaite à toutes et tous un bel été.

12. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

12.1 Pétition Mivelaz

Mme la Conseillère Moira Simanis s'adressant plus particulièrement à Mme la Syndique souhaiterait savoir quel est l'avancement du projet lié à la « Pétition des époux Mivelaz : pour un chemin piétonnier à la route des Miguettes » renvoyée en mars 2018 à la Municipalité.

En raison de la complexité de la problématique de l'emprise du trottoir sur le terrain agricole, il a fallu mener trois études consécutives. Certains tronçons ont des emprises sur les surfaces d'assolement et les Services de l'Etat, que cela soit celui du Développement et du territoire ou celui de la Direction générale de la mobilité, se refusent à entrer en matière dans ce cas. Il a donc fallu trouver d'autres solutions. Dans le dernier scénario étudié, le trottoir nécessite des compensations entre domaine public et zone agricole, l'idée étant d'avoir un trottoir continu. La Municipalité se trouve au stade où elle va devoir chiffrer le coût de ce trottoir. Elle espère pouvoir revenir avec plus d'informations concrètes au mois d'octobre prochain. Enfin, et dans l'éventualité d'un préavis, il serait traité au printemps 2020.

12.2 Chantal Weidmann Yenny députée

M. le Conseiller Bernard Pouly aimerait féliciter Mme la Syndique pour son accession au Grand Conseil. En effet, il s'avère qu'après l'élection de M. Guy-Philippe Bolay à la Cour des comptes de l'Etat de Vaud, Savigny aura la chance de voir, dès le 1^{er} janvier 2020, Mme Chantal Weidmann Yenny être élue députée au Grand Conseil (applaudissements).

La Présidente remercie M. le Conseiller Bernard Pouly pour la transmission de cette information importante et présente à son tour ses félicitations à Mme la Syndique.

12.3 Sentier d'En Brit

M. le Conseiller Alexandre Dubas tient, au nom des habitants du quartier d'En Brit, à remercier la Municipalité pour la réalisation du chemin piétonnier après 40 ans de demandes de ses habitants.

12.4 WC publics

M. le Conseiller Jacques Cornut revient sur un article de presse indiquant qu'une fillette n'a pas pu se rendre aux WC publics à Genève. Il souhaite rappeler que le 2 juin 2019, au retour de la rencontre des Savigny de Suisse et de France, il a fallu ouvrir les toilettes pour une personne. De même, au Festival du film d'animation du 22 juin 2019, les WC publics étaient fermés lors des séances du matin, de 8 h. 30 à 11 h. 30. La question se pose particulièrement pour la Fête cantonale de la Jeunesse, alors qu'il n'y a plus de restaurant ouvert, et qu'il y aura un arrêt des transports publics au village. Les autorités ne pourraient-elles pas laisser les WC publics ouverts durant la nuit ? Cela se fait à la Claise-aux-Moines, pourquoi cela ne se ferait-il pas à Savigny ?

M. le Municipal Daniel Métraux répond qu'il n'est pas question de laisser les WC ouverts la nuit. Ceux de la Claise-aux-Moines ne sont pas un exemple car cela fonctionne parfois parfaitement et parfois pas, et il y a régulièrement des problèmes. Concernant les toilettes du Forum, des personnes traînent autour du bâtiment du Forum. Les WC ne seront pas ouverts toute la nuit, mais il y a des progrès possibles. Le nécessaire sera fait en ce sens.

M. le Conseiller Jacques Cornut rappelle que tous les villages environnants disposent de WC publics neufs, bien organisés et ouverts. Il ne comprend pas pourquoi à Savigny les WC devraient être fermés.

12.5 ASIJ

M. le Conseiller André Mennet aimerait revenir sur l'ASIJ. Ce qui le dérange c'est qu'à l'heure actuelle on veut faire des fusions de communes. Carrouge n'est plus une commune, elle a intégré Jorat-Mézières. Alors pourquoi ne pas faire un collège à Ferlens ? Savigny et Forel contribuent à hauteur de 39% mais ont un droit de vote égal aux autres communes alors qu'il devrait être plus important. Il est regrettable de diluer les sites scolaires comme à Carrouge qui n'est pourtant plus une commune à part entière. Cela entraîne des arrêts de bus et des moyens de transports supplémentaires.

M. le Municipal Louis Pipoz rappelle qu'il faut mettre dans la balance le fait que Savigny loue ses collèges à l'ASIJ.

12.6 Jeux olympiques de la Jeunesse d'hiver 2020

M. le Conseiller Fritz Burri rappelle que depuis le 13 juin 2019 les inscriptions sont ouvertes pour devenir bénévole lors de cette manifestation. Il est à disposition si quelqu'un souhaite participer plus concrètement aux courses alpines aux Diablerets.

12.7 Mot de la Présidente

« Une année de présidence du Conseil s'est écoulée. Je l'ai vécue comme un grand privilège et j'ai eu un vif intérêt pour cette haute fonction dans notre commune. Oui, j'ai aimé préparer les séances du conseil, rechercher l'article dans notre règlement pour faire juste, mener les débats afin que chacun puisse s'exprimer et que le sujet soit traité le mieux possible pour conduire à la décision du Conseil, réfléchir avec tant d'acteurs pour que ce soit correct, avec mes collègues du Bureau, avec notre secrétaire municipale et notre syndique. Je ne vous cache pas que la première séance du Conseil traitant du taux d'imposition et du budget a été un défi. Compliqué. De même la première votation car je n'aurais pas voulu voir au TJ du dimanche soir qu'une seule commune vaudoise, la nôtre, n'ait pas pu donner ses résultats. Tout s'apprend et dans toute occasion avec une secrétaire du Conseil en appui, c'est cadeau.

Une question ne m'a pas quittée tout au long de cette année. On entend souvent dans les municipalités que les communes n'ont plus rien à décider. Ce n'est pas tout à fait vrai car le rapport de gestion de 102 pages cette année a du contenu. Mais cependant, il est vrai que beaucoup de responsabilités autrefois communales ont passé à plus grand : l'organisation scolaire, les aides sociales, la police, la protection civile, les garderies et l'accueil des élèves à midi, et d'autres thématiques sont traitées dans des associations intercommunales ou autre organismes supra-communaux.

Et pourtant, il m'apparaît que la commune peut influencer beaucoup. Prenons l'eau. Une denrée qui devient rare. C'est la commune qui doit trouver la bonne stratégie pour disposer de l'eau nécessaire, inciter la population, les propriétaires et les entreprises à chercher des solutions économes en eau. Même chose pour l'énergie. La commune donne le ton dans ses équipements et ses informations aux propriétaires qui vont ensuite prendre leurs décisions. Des tonnes de décisions encore sont prises par rapport à la mobilité, les déplacements à pied, l'attraction du centre du village. Le fameux bon vivre.

Beaucoup d'initiatives de nos nombreuses associations sont réalisées grâce à un accueil favorable et une mise à disposition d'infrastructures de la commune. Le sport, les nouveaux jardins, etc. C'est vrai que cette année a été très riches en événements qui font la joie et aussi la fierté de tant de Savignolans, tel que le 100^e des jeunesses, le festival du film d'animation, etc. etc.

En conclusion, la Commune, la Municipalité surtout, donnent le ton, font la musique. Et si je peux émettre un souhait, c'est que tant la Municipalité que le Conseil utilisent toute leur marge de manœuvre pour imaginer et réaliser avec la population de grandes et de petites choses pour notre commune.

Je conclus ces mots avec mes remerciements à toutes et à tous qui dans leur fonction ont travaillé durant cette année et mes vœux de pleine satisfaction à tous les élus du jour dans leur nouvel engagement » (applaudissement)s.

12.8 Informations techniques

Les nouveaux membres du Bureau, vice-président, scrutatrice et scrutateur sont invités à rejoindre la nouvelle Présidente Maud Müller, en fin de séance, afin de fixer le calendrier du Bureau.

12.9 Prochaines séances

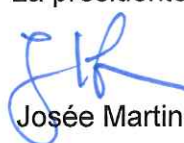
La prochaine séance du Conseil est fixée au lundi 7 octobre 2019, à 20 h. 00. Les suivantes sont prévues les 18 novembre et 2 décembre 2019.

La Présidente souhaite à toutes et tous un très bel été et se réjouit de les revoir pour la plupart le vendredi 28 juin.

La séance est close et la parole passée à la Mme la Secrétaire pour le contre-appel.

La séance est levée à 22 h. 04

La présidente


Josée Martin



La secrétaire


Martine Marro